

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DE**  
**« SICAV-BNA »**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société d'investissement à capital variable « SICAV-BNA », après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion au 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

Résultat de l'exercice	131 467,342
Régularisation des revenus	-608,617
Résultat non distribuable	- 114 002,726
	-----
Report à nouveau	-10,618
<b>Résultat distribuable</b>	<b>= 16 845,381</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2008 à **0,501 D** par action. Le montant sera mis en paiement à partir du **27/04/2009** aux guichets de la Banque Nationale Agricole

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », en remplacement de la SOGEST et de Monsieur Ammar Tlili en remplacement de Madame Taoufika Ben Ammar pour la durée du mandat restant à courir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler dans les termes de l'article 190 du code des sociétés commerciales et des articles 17 et suivants des statuts, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2011, le mandat des membres suivants :

Monsieur Mohamed Berraies  
Monsieur Ammar Tlili  
Banque Nationale Agricole  
Société Immobilière et de Participation  
Société Immobilière et de Viabilisation  
Société ESSOUKNA  
BNA Capitaux  
Société El Medina  
STAR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Huitième Résolution**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou Publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité